

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
28 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2181

présenté par  
M. Houlié et M. Boudié

-----  
**ARTICLE 45**

À l'alinéa 3, substituer à la première occurrence des mots :

« l'entrée en vigueur »,

les mots :

« le lendemain de la publication ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel. Tous les articles de la loi n'entreront pas en vigueur le même jour. En conséquence, la référence au lendemain de la publication de la loi paraît moins ambigu.